

**MOTION DEPOSÉE PAR LES ASSOCIATIONS :**

« Environnement Entraigues », Association des riverains de la Trévouse, ADECV environnement du cadre de vie d'Entraigues, Association de protection et de défense des quartiers Nord du Pont de la Pierre, Vedène Provence Environnement, Saint Sat'Environnement

Nous,

Collège des Riverains et associations de protection de l'environnement siégeant à la CSS du Centre multi-filières d'Entraigues exploité par la société Sita Sud :

- **REJETONS** le projet d'extension, de pérennisation et de développement du centre multi-filières comme ont pu le manifester de nombreux habitants présents aux réunions publiques ou signataires de la pétition à l'encontre de ce projet et par là même, n'acceptons pas de débattre sur le bilan 2014 du CET présenté par un volume de documents transmis il y a seulement une semaine.
- **DÉNONÇONS** la manière dont a été diligentée l'enquête publique dans son ensemble : manque de disponibilité des commissaires enquêteurs et consultation publique sur une seule commune alors que de nombreuses communes comme Vedène, Saint-Saturnin, Les Valayans, ... sont directement impactées.
- **REFUSONS** les risques sur la santé des populations, l'environnement et la non-application du principe de précaution notamment en ce qui concerne les nappes phréatiques. Études (ASTEE, 2005 ; InVs, 2011) et lois indiquent que ce type d'installation est porteuse d'enjeux de santé publique importants dû notamment à l'exposition continue des riverains comme le sont aujourd'hui et depuis 15 ans, 40 000 habitants dont 6571 enfants situés dans le périmètre immédiat du CET.
- **DÉNONÇONS** le refus qui nous a été signifié lors de la CSS du 27 février 2015 pour réaliser des analyses indépendantes et complémentaires de l'eau ;
- **RAPPELONS** que ce centre est situé sur une zone identifiée comme une ZNIEFF : site déclaré fragile en 2000 et à protéger. Pourtant, les services de l'état ont cautionné la suppression de protection réglementaire tel que la géomembrane de filtration ;
- **RAPPELONS** également que l'agglomération d'Avignon dont la qualité de l'air est parmi les plus mauvaise de la région, est menacée de sanctions européennes ;
- **DÉNONÇONS** le manque d'ambition de la politique de gestion des déchets en Vaucluse. Aujourd'hui 70% des déchets sont stockés ou incinérés en Vaucluse alors qu'il est technologiquement possible de recycler ou valoriser cette même quantité. Au vu des 30% de tonnage entrant hors Vaucluse, cette demande d'extension ne se justifie pas. Ce projet créerait un exutoire trop important par rapport au volume à traiter et jouerait en défaveur de la réduction des déchets à la source.

Au nom du principe de précaution et par honnêteté morale et intellectuelle vis-à-vis des populations riveraines auprès desquelles les élus et les responsables de l'Etat s'étaient engagés pour une durée d'exploitation du CET de 15 ans, nous refusons cette volonté de pérenniser et développer le centre multi-filières et demandons à M. Le Préfet de ne pas signer l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

La responsabilité de l'état et la responsabilité des personnes ayant instruit le dossier de demande d'autorisation d'exploiter le pôle multi-filières de valorisation et de traitement des déchets non dangereux et de demande de servitudes d'utilité publique présentées par l'exploitant, SITA SUD sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue, pourront être engagées face aux risques environnementaux et sanitaires que représente ce CET.